

Communiqué de presse

Marseille, le 29 octobre 2024

PERMIS DE CONDUIRE ET PLF 2026 LE GROUPE ECF ALERTE SUR LES CONSÉQUENCES DE L'ARRÊT DE L'AIDE AUX APPRENTIS ET DU RECUL ANNONCÉ DU FINANCEMENT VIA LE CPF

En supprimant la prime destinée aux apprentis et en prévoyant de réduire le financement du permis de conduire via le CPF (article 81), le Projet de loi de finances 2026 risque de porter un double coup à la mobilité et à l'emploi des jeunes, alerte le Groupe ECF.

Le Projet de loi de finances (PLF) 2026 menace directement deux dispositifs essentiels à l'accès au permis de conduire :

- Article 80 : suppression de la prime de 500 € accordée aux apprentis pour financer leur permis de conduire.
- Article 81 : projet de « régulation » du financement du CPF pouvant aboutir à une limitation ou à une réduction de la prise en charge du permis de conduire via le Compte Personnel de Formation.

Pour le Groupe ECF, ce projet de rabot aurait des conséquences extrêmement négatives sur l'accès à la mobilité, mais aussi à l'emploi, notamment pour les publics les plus modestes : « *Supprimer l'aide pour les apprentis et restreindre le financement CPF, c'est créer une double peine pour ceux qui veulent travailler. Le permis reste un prérequis dans une majorité de métiers. Sans mobilité, pas d'emploi* », déclare Patrick Mirouse, Président du Groupe ECF.

Selon les données disponibles,

- 305 000 personnes ont bénéficié d'un financement partiel de leur formation au permis de conduire via le CPF (DARES, mai 2025, données 2023)
- 73 000 apprentis ont bénéficié de la prime de 500€ (France Compétences 2024) pour cofinancer leur formation.

Alors que le Gouvernement affirme vouloir renforcer l'apprentissage et réduire le chômage des jeunes, ces dispositions vont dans le sens inverse : elles risquent d'aggraver les inégalités d'accès à la formation et de freiner l'insertion professionnelle de près de 380 000 personnes.

Les écoles de conduite, quant à elles, se trouvent une nouvelle fois fragilisées. Après avoir investi pour obtenir la certification Qualiopi et permettre à leurs élèves d'utiliser leur CPF, elles subiraient un nouveau recul du droit à la formation.

« Ce n'est pas en restreignant l'accès au permis qu'on résoudra les abus. Le bon sens voudrait qu'on renforce le contrôle, pas qu'on prive les Français d'un outil d'insertion essentiel », ajoute Patrick Mirouse.

Le Groupe ECF appelle à un réexamen des articles 80 et 81 du PLF 2026

Le Groupe ECF demande au Gouvernement et aux parlementaires de maintenir le financement du permis pour les apprentis et de préserver l'éligibilité du permis de conduire au CPF.

L'enjeu est simple : garantir à tous les citoyens, et en particulier aux jeunes, un accès équitable à la mobilité, à la formation et à l'emploi.